Sociétés commerciales canadiennes—Loi

disposition du bill concerne les actions libres de restrictions, ayant été émises avant l'existence d'actions faisant l'objet de restrictions.

• (1550)

Par conséquent, c'est une mauvaise loi. Il importe que le bill soit étudié en comité, mais il importe davantage encore que les députés soucieux de nos lois reconnaissent que ce bill est mauvais. Je vois que le ministre chargé des affaires étrangères est ici. C'est un ancien professeur de droit et ce projet de loi qui renferme de mauvaises dispositions l'inquiète sûrement. Nous devrions étudier ce projet de loi et aussi le retirer de notre programme. Il n'a absolument rien à voir avec la notion de participation canadienne dans le secteur pétrolier. Le bill va plus loin. Il touche toutes les sociétés. Il touche notre activité, la mobilisation de capitaux et les accords financiers qui permettent aux entreprises canadiennes, dans certains cas, d'être inscrites comme il se doit sur le marché de New York. Bon nombre de nos grandes entreprises y figurent. Elles se servent du marché new-yorkais qui est au fond le marché de la finance mondiale. Certes nous prospectons les marchés de Londres et de New York à la recherche de capitaux. Une bonne partie de ces capitaux est recueillie au moyen de l'émission d'actions. Voilà pourquoi il est utile à une entreprise de faire inscrire ses actions sur ces marchés. Il n'est pas bon pour le Canada de s'isoler au point de permettre que des changements législatifs touchent l'émission d'actions dans d'autres pays, alors que la position commerciale d'entreprises à forte participation canadienne, en fait, à participation majoritairement canadienne, est affaiblie.

Par conséquent, ce projet de loi est néfaste. Il y aurait lieu de le rejeter. En fait, il faut le rejeter.

Des voix: Bravo!

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais intervenir brièvement à propos du bill C-105. Qu'on me permette de dire tout d'abord qu'à mon avis c'est une mesure dangereuse. On y donne une nouvelle dimension à la pratique commerciale et cela ne me plaît pas.

Le gouvernement est trop obsédé par la canadianisation du secteur pétrolier et gazier. Il veut que d'ici à 1990, le secteur soit à 50 p. 100 de propriété canadienne. Le délai imparti est trop court. Les méthodes du gouvernement, notamment celles prévues dans le bill C-105, sont tortueuses et destructives pour les relations entre le gouvernement et le secteur et surtout pour les relations fédérales-provinciales. Le climat économique créé à court terme favorise l'exode des capitaux, des spécialistes et des cadres.

En 1977, comme on peut le lire dans les journaux d'aujourd'hui, quelque 265 millions de dollars ont quitté le pays. En 1980, nous perdions 2.2 milliards de dollars. En 1981, ce chiffre est passé à 10.2 milliards de dollars. Cette augmentation catastrophique a été imputée au Programme énergétique national et aux mesures législatives qui y ont fait suite. Comment notre économie qui est axée sur les méga-projets peutelle s'en remettre? Nous avons un besoin urgent de capitaux et pourtant le gouvernement contribue lui-même à les faire fuir. Comment entend-il attirer les capitaux nécessaires pour mener

à bien les vastes méga-projets que nous nous proposons de réaliser? Le gouvernement poursuit une action suicidaire.

Hier, le ministre nous a dit que l'an dernier les investissements dans le secteur pétrolier avaient diminué de 30 à 40 p. 100. C'est une chose qu'il admet. Il nous a aussi dit que le ministère du Commerce des États-Unis prévoyait, dans un rapport récent, une hausse de 28 p. 100 des investissements dans le secteur énergétique au Canada cette année. Pourtant, le ministre ne nous a pas précisé quelle serait l'envergure des investissements dans les terres du Canada par rapport aux terres des provinces. Il ne nous a pas précisé non plus si cette prévision tenait compte du projet Alsands et autres du genre.

Je crois comprendre et j'accepte dans une certaine mesure le programme de canadianisation exposé dans le bill C-48 concernant les terres du Canada. Ce genre de projet découle d'une certaine vision politique. Comme toutes les sociétés connaissent les règles à l'avance, elles pourront constituer les associations et consortiums nécessaires pour prospecter, exploiter et commercialiser leurs produits, sachant fort bien que la participation canadienne ne sera pas inférieure à 25 p. 100 et l'excédera davantage dans la plupart des cas. Cette disposition rappelle la situation qui existe en Norvège et qu'on nous a expliquée en détail à l'occasion de l'étude du bill C-48. Ce genre d'approche paraît raisonnable, que l'on soit d'accord ou non à propos de la canadianisation. C'est quelque chose à venir. Les nouveaux régimes, soit l'étatisation et la canadianisation, peuvent facilement s'imposer dans les projets nouveaux des terres du Canada sous l'empire d'une seule autorité.

En effet, le processus de canadianisation dans les terres du Canada dépend d'une seule autorité: celle du gouvernement fédéral. Les gouvernements des provinces n'y sont pas. Cependant, c'est sûrement de la folie économique que d'imposer un régime complexe de canadianisation à toute une industrie dont les activités se limitent presque entièrement dans les terres des provinces. Le gouvernement fédéral pourra se servir du Programme d'encouragements pétroliers pour promouvoir la canadianisation dans les terres du Canada. C'est une chose qui se comprend, mais il devrait permettre aux gouvernements des provinces d'administrer ce programme dans les terres provinciales en conformité avec leurs propres politiques, leurs priorités et leurs objectifs politiques qui ne concordent peut-être pas avec les objectifs précis de la canadianisation. Pourquoi pas? Pourquoi le gouvernement fédéral doit-il obliger les provinces à canadianiser leur industrie à un rythme donné pour que la propriété canadienne atteigne 50 p. 100 dès 1990? Pourquoi le gouvernement veut-il obliger les sociétés qui exercent leur activité dans les terres provinciales à adhérer à cet objectif si elles veulent bénéficier des subventions du PEP? J'ai du mal à accepter cela. Il en est résulté une réduction draconienne du programme de canadianisation dans le secteur pétrolier et gazier des terres provinciales, surtout en Alberta. Je le répète: je n'y vois pas d'objection, si c'est bien cela que le gouvernement fédéral veut faire des terres du Canada. C'est alors le fait d'un seul ordre de gouvernement qui impose des conditions pour l'implantation d'une nouvelle industrie gigantesque dans des zones où il a une compétence exclusive.